



République Française  
Département du Vaucluse

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 084-218400554-20240321-DEL192024-DE

S<sup>2</sup>LOW

Séance du 21/03/2024

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation  
15/03/2024

## Délibération 19-2024

Objet : **Modification  
tableau des effectifs-  
Création d'un poste à  
temps non complet**

L'an 21/03/2024, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARDE

### Etaient présents :

Mme AMEVET Lydie, Mme ANCEY Dominique, M. BELLEGARDE Daniel, M. CAIRON Yves, Mme GAS Sandrine, Mme GAT Annick, M. LECUYER Daniel, M. MAIRE Dominique, M. MUSCAT Marc, Mme NEF Brigitte, M. POUWELS Jean-Marie, Mme RUBEAUX Valérie, Mme VITALI Marie

### Procuration(s) :

Mme BENALI Natacha donne pouvoir à Mme NEF Brigitte, M. CHAZAL Gilbert donne pouvoir à M. CAIRON Yves, M. POUDEVIGNE Patrick donne pouvoir à M. MUSCAT Marc, MME VERHNES Pascale donne pouvoir à Mme ANCEY Dominique, M. RUBEAUX Patrice donne pouvoir à M. POUWELS Jean-Marie

Etai(ent) absent(s) : Mme ZIADE Lydia

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme AMEVET Lydie

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil la demande d'un agent de bénéficier d'un départ en retraite progressive.

Cela permet à l'agent de diminuer son nombre d'heure travaillé, ce traitement étant cumulé avec le versement d'une partie de la pension de retraite. Une des conditions pour en bénéficier est de ne pas être à temps complet. L'agent souhaite travailler sur 4 jrs, sur un 28h annualisé.

Monsieur le Maire propose de créer un poste à temps non complet de 28h à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 sur le grade d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe, grade actuel de l'agent.

### **Le Conseil municipal, après oui l'exposé, décide**

- De valider la création d'un poste à Temps non complet au grade d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe 28/35<sup>ème</sup>
- D'autoriser Monsieur le Maire a prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la décision

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,  
Lydie AMEVET

Et ont signé les membres présentes pour extrait certifié conforme

Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

Le Maire,  
Daniel BELLEGARDE

MAIRIE DE JONQUERETTES

21/03/2024

Numéro interne de l'acte 19-2024